



25 MARS 2022

Coopération Cameroun – Banque Mondiale
Ministère de l'Habitat et du Développement UrbainMinistry of Housing and Urban Development
SECRETARIAT GENERAL - GENERAL SECRETARIAT

Cellule de Coordination – Coordination Unit

Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes
Cameroon Inclusive and Resilient Development Cities ProjectLA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

PDVIR

CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

DECISION N°00044 /D/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM/03-2022
DU 23 MARS 2022, PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES
DEMANDE DE COTATIONS (DC) N°001/DC/MINHDU/PDVIR/CSPM//2022 du
02/02/2022 EN VUE DE L'ACQUISITION ET INSTALLATION DES SPLITS POUR
LES BUREAUX DE LA CELLULE DE COORDINATION DU PDVIR.

FINANCEMENT : Banque mondiale (IDA)**LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,**

Vu	la constitution de la République du Cameroun ;
Vu	l'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA);
Vu	Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du
Vu	Gouvernement ;
Vu	le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu	le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu	le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu	le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu	le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu	la loi de finance n°2021/026 du 16/12/2021 portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
Vu	la circulaire n°00000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;
Vu	la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu	L'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
Vu	la décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
Vu	le Procès-verbal d'examen et d'adoption par la CSPM-PDVIR du projet de Demande de Cotation du 10/12/2021.;
Vu	La Demande de Cotation (DC) N°001/DC/MINHDU/PDVIR/CSPM//2022 du 02/02/2022
Vu	le procès-verbal d'ouverture et le rapport d'analyse des offres de la CSPM-PDVIR du

Vu	08/03/2022 ; la proposition d'attribution du Marché de la CSPM-PDVIR du 09/03/2022.
-----------	--

DECIDE :

Article 1^{er}- Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif à la Demande de Cotation susmentionnée :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
Société ARNO S.A, BP : 664 Douala, Tel : 233 50 21 00	Montant HTVA : 8 549 327 (huit millions cinq cent quarante neuf mille trois cent vingt sept) FCFA Montant TTC : 10 195 072 (dix millions cent quatre vingt quinze mille soixante douze) FCFA	trente (30) jours.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 23 MARS 2022

Ampliations :

- ARMP
- Cameroon Tribune
- MINMAP
- CCP/PDVIR
- CSPM/PDVIR
- Société ARNO S.A, BP : 664 Douala, Tel : 233 50 21 00



**Le Ministre
(Maître d'Ouvrage)**

Coeurtes née Ketcha Celestine